

JOURNAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

CANADA



C. FITZPATRICK,

Administrateur.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mercredi, le seizième jour de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois d'AÔÛT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Bien-aimé conseiller le Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Juge en chef du Canada; Administrateur du Gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dit Dominion, ce DOUZIÈME jour de JUILLET en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent treize et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.